

Conférence des inspecteurs d'écoles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **32 (1903)**

Heft 10

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Torlonia. Il est confié aux Filles de la Charité. Soixante jeunes filles y sont admises, et, leur éducation terminée, elles reçoivent une dot qui leur permet de s'établir convenablement. Divers services gratuits, comme pharmacie, salle de consultations et cuisine populaire, sont installés dans l'établissement en faveur des pauvres du quartier, des Romains et des étrangers.

14° *Le Conservatoire de l'Immaculée Conception*, dans le Trastévère, fondé en 1832 et réorganisé entièrement en 1856. Il renferme 70 enfants entretenues soit par une petite pension des parents qui peuvent la payer, soit par la Commission des subsides et la Conférence de Saint-Vincent de Paul. Les cours professionnels sont développés, puisqu'on y apprend même la broderie en or. Un tiers des gains est acquis aux élèves.

15° *Le Conservatoire de la princesse Thérèse Doria-Pamphili* reçoit de pauvres filles abandonnées de 12 à 15 ans. Leur nombre s'élevait à 130. Elles étaient confiées aux Sœurs du Bon Pasteur.

16° *Le Conservatoire des Sœurs de la Compassion*, au quartier des Monts, reçoit des orphelines moyennant une très faible rétribution (54 pensionnaires). Il sert aussi d'asile — *de home*, dirait-on maintenant — aux servantes honnêtes et sans place, jusqu'à ce qu'elles aient pu se pourvoir.

17° *Le Conservatoire des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny*, annexé à leur maison principale.

18° *Le Conservatoire Vipereschi*, fondé par la comtesse de ce nom, en faveur des filles d'une condition peu fortunée, mais au-dessus du vulgaire, qui, pour divers motifs, ne peuvent être reçues dans d'autres asiles. Celui-ci en abrite 17.

19° *Le Conservatoire des Abandonnées*, près de l'hôpital du Saint Esprit. On y réunit les jeunes filles qui ont appartenu à l'hospice des Enfants trouvés. Elles ont soin du linge de ce vaste hôpital, et travaillent en outre à fabriquer des étoffes de laine et de soie, et même des tissus d'or et d'argent. Si elles trouvent à se marier, on leur assure une dot de 535 fr. La maison est confiée aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Rome, vacances pascales de 1903.

D^r Ernest SINGY.



CONFÉRENCE DES INSPECTEURS D'ÉCOLES

Le 30 avril, MM. les Inspecteurs scolaires se sont réunis, à Fribourg, en conférence ordinaire. La séance a été présidée, le matin, par M. Python, directeur de l'Instruction publique,

et, l'après-midi, par M. le chanoine Quartenoud. Le Directeur de l'École normale et M. E. Gremaud, secrétaire, assistaient aussi à cette réunion.

Tous les objets des tractanda, au nombre de 23, ont été soumis aux délibérations de la conférence. Nous en recueillons les idées et les décisions qui présentent un intérêt plus général.

La première édition du livret scolaire est bientôt épuisée. Une Commission, composée de MM. Quartenoud, Perriard et Oberson, proposera les modifications à introduire dans la nouvelle édition.

Une autre Commission est chargée de rapporter sur la question suivante : « A quelle école primaire doit-on attribuer les élèves qui sont appelés aux examens fédéraux des recrues ? »

A ce propos, un inspecteur peut savoir à quelle école il faut attribuer, lors du recrutement militaire, les élèves ayant fréquenté les cours régionaux. Dorénavant ces jeunes gens seront inscrits au compte de l'école primaire, quelle que soit la pratique suivie jusqu'à ce jour.

La fréquentation des écoles régionales tend de plus en plus à se restreindre aux élèves de la commune, siège de l'école. Ne serait-il pas opportun de prolonger la durée des cours et de reviser le règlement pour favoriser la fréquentation ? M. l'Inspecteur des écoles régionales estime qu'il serait difficile de porter à trois ans la durée de la fréquentation, mais on pourrait, peut-être, exiger en plus la fréquentation pendant un semestre d'hiver. M. Python propose de renvoyer à une autre date l'étude de ces questions délicates. Les écoles régionales n'ont pas produit les résultats qu'on en attendait. Quelques instituteurs ont manifesté à leur endroit du mauvais vouloir. Tous les maîtres ne sont pas, d'ailleurs, suffisamment préparés à cet enseignement.

Sur la question de savoir si les élèves anormaux doivent fréquenter les cours de perfectionnement, plusieurs membres de la conférence font remarquer que la réponse dépend de l'idée que l'on a de l'anomalie mentale. Une requête sera adressée au Département militaire fédéral, par l'intermédiaire de la Direction de l'Instruction publique, en vue d'obtenir que les garçons déclarés anormaux par un médecin, durant la période de scolarité, soient reconnus comme tels au moment du recrutement militaire.

L'enseignement élémentaire des sciences naturelles doit être basé sur l'intuition. Il faut recourir aux expériences, au dessin, aux tableaux, M. l'Inspecteur de la Gruyère a constaté que certains maîtres négligeaient de s'aider des expériences les plus vulgaires dans l'explication des lectures scientifiques. Pénétrée de ces idées, la Conférence désigne une Commission — MM. Horner, prof. ; Gremaud, secrétaire ; Oberson, inspecteur ; Pidoud, prof. — chargée de choisir des tableaux pour l'enseignement des sciences naturelles. La même Commission

s'occupera aussi de trouver de meilleures collections de tableaux pour les leçons d'Histoire Sainte et d'histoire de la Suisse

Une discussion fort intéressante s'élève au sujet des cahiers de calcul. Il faut, dit-on, louer nos séries de calcul parce qu'elles sont professionnelles ; mais elles demandent à être revues pour une prochaine édition. Ainsi, les problèmes de chronologie ne sont pas à leur place : ils arrivent trop tôt.

La conférence entend lecture d'une lettre où il est constaté que, dans les écoles secondaires, les procédés des cahiers Michaud ne sont pas suivis. On nous assure, au cours de la discussion, que bon nombre d'instituteurs ne se conforment pas aux directions données à Hauterive. Le *Guide du maître*, rédigé conformément aux vues de la première Commission, tolère la méthode d'emprunt dans les exercices destinés aux commençants. Or, cette manière de faire est tout à fait surannée ; il faut l'abandonner. La conférence convient d'imposer, à bref délai, à toutes les écoles, la méthode de soustraction par compensation.

Il serait vivement à désirer que l'on arrivât à fixer un programme et une méthode pour l'enseignement du chant. Les instituteurs ne savent pas à quoi s'en tenir. En ce qui concerne le plain-chant, une lettre sera adressée au Comité cantonal des Céciliennes pour le prier de formuler des propositions concernant la méthode d'enseignement, la notation et le choix des morceaux.

Nous omettons de relater les échanges de vues et les décisions prises sur des objets d'ordre plus intime. On le voit, MM. les Inspecteurs n'ont pas perdu leur temps. Le canton de Fribourg peut se féliciter d'avoir à la tête de ses écoles primaires et régionales une autorité de contrôle et d'initiative pleine d'activité et de dévouement.

J. D.

A l'étranger

Rien de plus instructif que de jeter, à l'occasion, un regard sur ce qui se passe en dehors de nos frontières pour y considérer l'évolution des institutions scolaires.

Empruntons tout d'abord au *Manuel général* quelques passages d'une correspondance de l'Allemagne :

Dans les écoles primaires allemandes, les méthodes, les programmes, et en général le régime pédagogique est à peu près semblable au nôtre.

Avant d'arriver à l'école primaire, l'enfant a passé par l'école maternelle ou fröebélienne. Là, une directrice et ses aides l'ont surveillé et occupé de leur mieux. A l'école